

AI Act : différents scénarii de classification

Les exigences prescrites par le règlement pour un système d'IA varient selon que le système d'IA appartient à l'une ou à plusieurs des catégories suivantes :

- **SIA à Haut Risque.**
- **SIA intégrant un GPAIm** (à risque systémique ou pas).
- **SIA avec obligations particulières de transparence.**

Pour chacune de ces catégories, le règlement définit des exigences et des actions spécifiques qui doivent être définies, réalisées et documentées au cours du processus de modélisation.

Ces catégories **ne s'excluent pas mutuellement**, ce qui signifie qu'un système peut potentiellement répondre aux exigences de ces trois catégories. Après avoir défini cette structure, il est possible d'identifier 8 cas possibles présentés ci-dessous.

Avertissement: les systèmes présentés sont utilisés à titre d'exemple pour la catégorie. Cela ne signifie pas que ces systèmes sont développés ou qu'ils devraient l'être. Les combinaisons avec des systèmes interdits sont exclues de cette discussion car elles ne peuvent pas être utilisées.

AI Act : différents scénarii de classification

Haut
Risque

GPAI Transparence



SIA à risque minime : SIA pour les recommandations de musiques ou livres.

Chatbot avec des questions prédéfinies (pas d'IA gen). Chatbot FAQ p.ex. navigation site web).

Système GPAI générant du contenu fidèle aux données d'entrée ou revue par un humain, non appliqué à un cas d'usage à haut risque : Modèle utilisé pour générer une traduction ou pour transcrire la voix via LLM.

Système GPAI générant du contenu ou interagissant avec un utilisateur, non appliqué à un cas d'usage à haut risque : Chat GPT.

Considérations AI ACT Classification

Haut
Risque

GPAI Transparence



SIA à haut risque : Système d'IA d'octroi de crédit aux particuliers.

Chatbot avec des questions prédéfinies (pas d'IA gen), utilisé pour un usage à haut risque : Modèle d'octroi basé sur un arbre de décision, accessible par les consommateurs individuels via un chatbot (pour saisir les informations de crédit requises).

Système GPAI fidèle aux données d'entrée ou revue par un humain appliqué à un cas d'usage à haut risque : Proposition de contenus de formation existant basée sur une évaluation des besoins et acquis d'apprentissage par GPAIm.

Système GPAI, générant du contenu ou interagissant avec un utilisateur, appliqué à un cas d'usage à haut risque : Système à destination des RH pour tri et sélection des CV pour une proposition d'entretiens